

1.7 Apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

L'AAC permet d'approfondir avec un enseignant les comportements qui permettront de mieux prévoir les situations à risques, d'apprendre à son rythme avec l'aide d'un accompagnateur que l'on connaît bien et d'acquérir une très forte expérience.

Il est possible de choisir la conduite accompagnée dès 15 ans.

Elle est constituée de deux phases :

- une période de formation initiale (avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur),
- une période de conduite accompagnée.

La formation initiale comprend :

- une évaluation préalable (1h) ;
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale (épreuve du «code») ;
- une formation pratique (cours de conduite) de 20h au-moins (13 heures en cas d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique).

Une fois l'épreuve du code obtenue et le niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance, car indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de deux heures : l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis

à l'arrière, ce rendez-vous permet de réaliser le «passage de relais» entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au-moins deux rendez-vous pédagogiques de trois heures sont effectués.

Les avantages de l'AAC sont :

- des avantages tarifaires des compagnies d'assurance : surprime de la 1ère année diminuée de 50 % ; suppression de la surprime la 2e année si je n'ai occasionné aucun accident.

- le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique : 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

- la période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

- l'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.